

## Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

**Ça suffit ! Toutes et tous en grève le 26 janvier !**

**SNUipp-FSU 67**

4 rue de Lausanne

67000 Strasbourg

Tél : 03 90 22 13 15

courriel : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

site : <http://67.snuipp.fr>

**L**a pandémie a modifié le paysage de notre vie quotidienne. Elle a plongé dans le désarroi des millions de personnes, la précarité et la pauvreté explosent, les SDF sont de plus en plus nombreux, les familles monoparentales et les étudiants vont grossir les files de distribution de nourriture... Comment l'école et les enfants qu'elle accueille ne seraient-ils pas impactés par cette catastrophe ? Et malgré des situations difficiles à gérer pour les personnels de l'Education Nationale, malgré le stress et parfois la vulnérabilité, ils sont en première ligne pour continuer, coûte que coûte, à faire leur métier. Le manque endémique de remplaçants dénoncés par les représentants des personnels depuis de nombreuses années a été brutalement mis à jour aux yeux des parents et de toute la population. À force d'économie budgétaire et de politique libérale, l'Etat ne se donne plus les moyens d'assurer la continuité du service public d'éducation. L'opinion publique n'est pas dupe et les réponses au sondage FSU-IPSOS soulignent le discrédit et le rejet d'un ministre monarchique.

### Grenelle de l'Education...mascarade !

Et en dépit de tout cela, nous assistons à une mascarade du côté de la rue de Grenelle. Là, plus de bienveillance dans l'école que dessine Jean-Michel Blanquer pour les années à venir. Plus de revalorisation, plus de statuts ou de protection pour les enseignant.es...encore moins pour les AESH. Les belles paroles de « reconnaissance » ne tiennent pas devant la ligne libérale qui est à l'œuvre, celle qui détruit des emplois pour satisfaire les actionnaires, qui conforte les banques et les assurances...que pèse l'école publique quand leur seul but est de la vendre à la découpe ? Les débats autour de la direction d'école ou de la refonte de l'Education prioritaire sont eux-aussi désolants et inquiétants pour l'avenir de l'Ecole républicaine et bien loin des enjeux de démocratie de Buisson et Ferry. Et que dire de la dernière note du Conseil Scientifique des Programmes (CSP) qui veut primariser la maternelle ?

### Comme si cela ne suffisait pas ?

Au-delà de l'école, ce bien commun qu'il faut défendre, c'est l'ensemble des libertés fondamentales, collectives et individuelles, c'est la démocratie que ce gouvernement remet en cause. Et pour cela aussi il nous faut nous battre. Pour défendre l'école et exiger des moyens à la hauteur des besoins, la FSU, avec une intersyndicale appelle à la grève le 26 janvier 2021.

Virginie SOLUNTO, co-secrétaire



STRASBOURG PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**N° 160  
Janvier 2021**

## SOMMAIRE

Édito	1
Actualités	2
Direction	3
Laïcité	4
CTA - CTSD Bilan de rentrée	5
AESH	6
Grenelle - Direction	7
Interview Riad Sattouf	8

Encart central : bulletin d'adhésion

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.



**REJOIGNEZ-NOUS POUR  
DÉFENDRE L'ÉCOLE !  
CARTE CEZAM 2021  
À DEMI-TARIF !**

**BULLETIN D'ADHÉSION AU CENTRE DU JOURNAL**

Imprimé par nos soins  
Dépôt légal à parution  
Directeur de publication : François SCHILL  
Maquette : Jonathan BOURREAU  
Conçu intégralement à l'aide de logiciels libres  
Bulletin trimestriel  
Prix du n° : 0,76 euros  
Abonnement : 3 euros  
ISSN : 1248-2218 / CPPAP : 1122 S 08182

## NON-REPLACEMENT : PARENTS ET ENSEIGNANT·ES, MÊME COMBAT !

**L**es mensonges assumés du ministère ne trompent plus personne : l'état du remplacement dans le premier degré est catastrophique, et depuis longtemps. Le manque de remplaçant.es durant la crise sanitaire est un problème qui a des racines profondes, et l'embauche en urgence de 6000 contractuels pour 3 mois, qui aurait d'ailleurs dû être anticipée bien avant la « seconde vague », ne le résoudra pas.

Lorsque la crise sanitaire sera derrière nous, la continuité et la qualité du service public ne pourront être assurées avec des personnels non formés et précaires et des moyens qui diminuent sans cesse au fil des suppressions de postes constatées ces dernières années (30 postes de remplaçants encore supprimés l'année dernière dans notre département !).

Force est de constater que les nombreuses actions syndicales ont permis de limiter les dégâts, mais n'ont pas suffisamment porté leurs fruits. Nous devons collectivement mener une bataille de plus grande ampleur pour un remplacement assuré à 100% par un vivier de professeurs formés et suffisamment nombreux.

Le SNUipp-FSU67 a pris l'initiative en novembre dernier : mise en place d'une enquête très suivie auprès des collègues sur la réalité du non-remplacement dans le Bas-Rhin, lancement d'une intersyndicale pour des actions unitaires à court, moyen et long terme, construction progressive d'un partenariat avec les associations de parents d'élèves sur des actions qui doivent s'amplifier et réunir à terme toutes les écoles du département. Actuellement, quand une association de parents agit sur une école, la réponse de l'administration est de déplacer un

remplaçant d'une autre école pour faire retomber la pression, ce qui ne résout en rien le problème de fond ; **c'est tous ensemble qu'il faut agir !**

Défi : 80% des associations de parents des écoles sont indépendantes, souvent rattachées à une seule école ; comment les informer et les associer à nos actions, gages d'une pression maximale sur l'administration ?

Pour y parvenir, nous avons besoin de les contacter. Nous avons mis en place un formulaire permettant à chaque association de parents d'élèves de s'inscrire et de donner son accord pour que nous les informions et les invitons à rejoindre des revendications et des actions communes. Nous avons besoin de relais dans les écoles pour proposer aux associations de parents de nous rejoindre. **Ces relais, c'est vous !**

**Le SNUipp-FSU 67 s'engage dans la durée sur le dossier du remplacement et fera tout pour obtenir des avancées concrètes et sérieuses pour que vos classes et votre travail ne soient plus pris en otage quand un·e enseignant·e n'est pas remplacé·e dans l'école. Merci à tous et toutes pour nous aider dans cette action en relayant l'information et en participant massivement aux actions que nous vous proposerons.**

**En lire plus sur notre site, <http://67.snuipp.fr>, dossier REMPLACEMENT avec toutes les infos/actions en cours.**



Pierre FRIEDELMEYER

## UDA EN LIGNE : LES VRAIS ENJEUX DE L'ÉCOLE

**L**e SNUipp-FSU a organisé du 24 au 26 novembre sa première Université en ligne, l'occasion pour le syndicat d'inviter chercheuses, chercheurs, enseignantes et enseignants à réfléchir ensemble aux vrais enjeux de l'école. Alors que se déroule en ce moment un Grenelle de l'éducation dans lequel ni la diversité de la

recherche, ni les praticiennes et praticiens qui font vivre l'école au quotidien, ne sont représentés, l'événement a rencontré un véritable succès. Retrouvez Philippe Meirieu, Jean-Yves Rochex, Nathalie Mons ou Dominique Caubareille et visionnez les conférences enregistrées sur notre site national : [snuipp.fr](http://snuipp.fr)

## RÉMI BRISSIAUD, UN CHERCHEUR QUI A BEAUCOUP COMPTÉ

« Un et un pour faire deux, et encore un, pour faire trois ». Qui a assisté à une conférence menée par Rémi Brissiaud se souviendra longtemps de ce conseil précieux pour sortir du comptage-numérotage. Et pour les élèves qui ont connu les problèmes de Picbille, il restera l'image de ce petit personnage muni d'un diable pour aller faire son marché,

ou encore de ces petites boîtes orange permettant de dénombrer des quantités. Picbille et les Nouns sont orphelins, mais nul doute que Rémi aura transmis sa passion contagieuse pour la didactique des mathématiques.



# UN STATUT POUR LA DIRECTION ? MAUVAISE IDÉE !

Les changements au sein des écoles (accompagnement éducatif, scolarisation des élèves en situation de handicap, PEDT, sollicitations institutionnelles, PPMS...) alourdissent toujours plus les missions et les tâches liées au fonctionnement de



l'école. Les injonctions et contrôles hiérarchiques injustifiés, les pressions et sollicitations des collectivités territoriales entraînent un empilement des tâches et détournent trop souvent les directeurs et directrices de leurs fonctions de coordination d'équipe et les adjoints de leur fonction d'enseignant.

Il existe un décalage croissant entre les missions liées à cette fonction et les moyens mis à disposition tant au niveau rémunération que conditions de travail.

Aujourd'hui, deux conceptions de la fonction de directeur, directrice d'école s'affrontent :

- Celle qui existe, aujourd'hui, et de façon historique : le directeur est aussi un enseignant, pair parmi les pairs (dans 98% des écoles maternelles et 87% des écoles élémentaires du Bas-Rhin) représentant de la collégialité. Il exerce dans une école qui n'a pas d'existence juridique et dont les budgets de fonctionnement et d'investissement sont communaux. Il perçoit une indemnité et bénéficie d'un temps de décharge.

- Et de l'autre côté, certains, y compris des directeurs et directrices d'école, réclament une reconnaissance statutaire, c'est-à-dire ne plus être un enseignant comme les autres. Les volontés vont de la reconnaissance simple d'un métier spécifique jusqu'à la demande d'un statut de chef d'établissement ; plusieurs conceptions se portent de

ce côté-là avec des contours de responsabilités plus ou moins étendus, avec ou sans rôle hiérarchique dans des structures plus ou moins autonomes avec ou sans rattachement au collège du secteur.

Trois hypothèses lourdes de dangers pour les directrices et directeurs en poste.

## Première hypothèse : la création d'un corps spécifique des directeurs d'école

La création d'un corps entraîne ipso facto la création d'un statut particulier pour ce nouveau corps : recrutement, nomination, avancement, etc. Cette hypothèse n'est pas envisagée car la tendance est à la fusion et à l'extinction de certains corps, plutôt qu'à la création de nouveaux. Le cas échéant cela impliquerait une accession soit par détachement dans un nouveau corps des « personnels de direction » soit par une intégration dans ce corps spécifique par concours d'accès.

## Deuxième hypothèse : le détachement dans le corps des « personnels de direction »

Cette hypothèse tient compte du fait qu'il existe déjà un corps des chefs d'établissement au sein de l'éducation nationale. Si certaines écoles devenaient des établissements publics, cette hypothèse prendrait une acuité nouvelle. Le statut de chef d'établissement du second degré a été obtenu en contrepartie d'une clause de mobilité (la mutation n'est plus un droit mais une obligation) et

de conditions particulières d'évaluation par l'évaluation du travail et des résultats un critère pris en compte pour l'avancement et la mutation. Il n'est pas sûr que les contreparties imposées satisfassent beaucoup de collègues actuellement directeurs/trices.

## Troisième hypothèse : les emplois fonctionnels

Les emplois fonctionnels sont des postes de responsabilité dans lesquels les personnels sont nommés pour une durée déterminée, éventuellement renouvelable. Au terme du renouvellement, l'agent est soumis à une obligation de mobilité. La nomination dans un emploi fonctionnel induit un détachement du corps d'origine vers l'emploi et un reclassement à partir de la grille indiciaire spécifique à l'emploi. Un statut d'emploi décrit les missions, les conditions d'accès et de rémunération propres à chaque catégorie d'emploi. Il en existe plusieurs à l'éducation nationale : DASEN, secrétaire général de la DSDEN sont des exemples d'emplois fonctionnels.

Contrairement aux deux premières hypothèses, on est complètement dans le poste à profil. Actuellement un professeur des écoles peut devenir directeur d'école en vertu de son grade, parce que les emplois de directeur d'école peuvent être pourvus par des professeurs des écoles. Le glissement vers les emplois fonctionnels s'éloigne des principes d'une fonction publique statutaire, à laquelle une immense majorité de fonctionnaires et d'enseignants restent attachés parce qu'elle offre des perspectives de carrière identiques pour tous.

François SCHILL



**L**es derniers attentats terroristes perpétrés sur notre sol ont été mis à profit par certains politiques, relayés avec complaisance par les médias de grande écoute.

Propos martiaux, promesses de représailles, confusions en tous genres, amalgames dangereux pour la cohésion de notre société : c'est un véritable tsunami qui a déferlé sur les ondes, promouvant au passage de nouvelles lois sécuritaires censées préserver la laïcité à la française... Et qui, de fait, n'auront d'autre résultat qu'une destruction de nos libertés sans nous apporter la moindre sécurité supplémentaire.

Pourtant, malgré l'outrance des idées reçues, des poncifs médiatiques et des polémiques politiciennes en campagne pour les présidentielles de 2022, il est plus que jamais nécessaire de garder la tête froide et de ne pas céder à la surenchère. Chacun et chacune d'entre nous, citoyen-ne de ce pays, enseignant-e, doit agir pour que ce qui nous lie soit toujours plus fort que ce qui nous divise. C'est ainsi seulement que nous pouvons – et pourrons – vivre ensemble.

Ces débats traversent l'école. Le SNUipp-FSU affirme qu'il faut développer la formation, initiale et continue, pour nourrir les gestes professionnels, assurer un véritable outillage intellectuel et professionnel dans ce domaine si complexe.

Enseigner la laïcité passe en effet par plusieurs types d'interventions : distinguer absolument et en toute circonstance, ce qui relève du croire et du savoir ; enseigner le fait religieux ; enseigner l'histoire de la laïcité en France, outil pour construire la paix civile pour rassembler et non pour diviser ; organiser le débat d'idées paisible et libre où chacun-e peut développer son opinion dans le respect ; enseigner la liberté d'expression qui permet à un journal de caricaturer mais qui permet également la critique des caricatures...

Dans notre pays, la loi de 1905, la « Loi concernant la séparation des Églises et de l'État » est une loi profondément républicaine qui permet la construction d'une citoyenneté commune en organisant la vie sociale dans une société qui est diverse. Une loi de liberté, d'égalité (État neutre, impartial), de respect d'autrui. La laïcité à la française garantit les libertés individuelles dans le respect du cadre collectif. Elle est un principe universel qui s'applique partout et pour tout le monde de la même manière. Ce principe vise à toujours offrir une réponse d'intérêt général sans pour autant répondre à un intérêt particulier. Il promeut le dialogue et doit permettre à chacun-e de trouver sa place dans la société.

Toutefois, les politiques publiques actuelles ne favorisent pas la construction de ce principe d'intérêt général. Pour être effective dans tous ses aspects, cette laïcité doit être accompagnée de mesures politiques et sociales ambitieuses. Elle doit pouvoir s'appuyer sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale, la fraternité, autant de principes souvent bafoués dans les territoires oubliés de la République.

**Le SNUipp-FSU s'oppose à toute instrumentalisation de la laïcité cherchant à opposer les citoyen-nes voire à justifier la marginalisation et/ou l'exclusion.**

**Le SNUipp-FSU et sa fédération, la FSU, sont attachés au contenu de la loi de 1905 qui peut et devrait nous protéger de toutes les dérives xénophobes, ethniques, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits.**



Catherine LE DUFF



[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>ER</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES

# CTA ET CTSD : BILAN DE LA RENTRÉE

**L**es 23 et le 24 novembre derniers, se sont tenus le CTA et le CTSD, instances qui nous ont permis d'établir un bilan de la rentrée dans l'académie et le département.

Si on se fie à la prose de nos documents de travail, il semblerait que la rentrée se soit bien passée. Tout va bien dans le meilleur des mondes : une répartition des emplois transparente, équitable et conforme aux priorités !

Pour ce qui est de la transparence, lorsque le CTSD de préparation de rentrée se tient après cette dernière et que les décisions d'ouvertures ont déjà été prises, nous avons du mal à croire que la répartition soit transparente !!

Si on en revient aux priorités nationales et académiques, les propositions sont alléchantes :

- protéger la santé des élèves et des personnels dans le contexte sanitaire,
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau,
- assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers,
- transmettre les valeurs civiques), mais semblent bien loin des préoccupations premières des équipes dans leurs écoles

Enfin, par ces quelques chiffres ci-dessous, faisons le constat de l'équité...

Toutes les écoles, élèves ASH compris	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Taux (élèves/classe)
TOTAL	4 357,5	99 022	22,72
BILINGUE	694	16 352	23,56
REP	432	8 287	19,18
REP+	351	6 531	18,61
Hors dispositif spécial (Bilingue, REP, REP+)	2 880,5	67 852	23,56

École maternelles, hors élèves ASH	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Taux (élèves/classe)
TOTAL	1 475,5	36 093	24,46
BILINGUE	282	7 038	24,96
REP	134	3 135	23,4
REP+	117	2 557	21,85
Hors dispositif spécial (Bilingue, REP, REP+)	942,5	23 363	24,79

École élémentaires, hors élèves ASH	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Taux (élèves/classe)
TOTAL	2 882	61 880	21,47
BILINGUE	412	9 314	22,61
REP	298	5 152	17,29
REP+	234	3 974	16,98
Hors dispositif spécial (Bilingue, REP, REP+)	1 938	43 440	22,41

Finalement preuve est faite qu'il vaut mieux enseigner en école élémentaire en REP+ que dans une école maternelle hors dispositif particulier. Est-ce cela l'équité que nous a présenté l'administration en instance ?

Depuis longtemps, le SNUipp-FSU œuvre pour une véritable équité entre les élèves de France. Il n'y a qu'une véritable baisse des effectifs qui puisse constituer le levier de la réussite scolaire, réussite tant souhaitée par notre ministère.

En conséquence, si notre mandat de congrès (Perpignan 2019) était la norme, à savoir 20 élèves dans toutes les classes inclusions comprises, rien que pour assurer une véritable équité entre les établissements du Bas-Rhin, ce sont près de 600 postes qui manquent pour permettre un enseignement de qualité.

Il n'y a que dans le cas où une vraie politique d'ouverture de classes sera mise en place que nous pourrions parler d'équité dans les écoles de France.

Agathe KONIECZKA



## AESH : GÉNÉRALISATION DES PIAL

**D**epuis la rentrée, la généralisation des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) a des conséquences négatives sur le fonctionnement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements. Présenté par le ministre comme la réponse à l'augmentation du nombre d'élève en situation de handicap ayant une notification MDPH, le PIAL est annoncé comme étant en proximité avec les besoins en accompagnement des écoles. Ce dispositif est également censé être une réponse à l'amélioration des conditions de travail des AESH : accompagnement humain au plus près des besoins de chaque élève et grande flexibilité dans l'organisation de cet accompagnement.

## Le PIAL : un outil de gestion

Personne n'est dupe : le PIAL est avant tout un outil pour endiguer l'augmentation du nombre d'AESH en rationalisant la gestion de ces agents par la mutualisation à outrance. Et nous ne pouvons que dénoncer la possibilité de faire évoluer les modalités d'accompagnement, sans même en informer au préalable les parents.

## Le PIAL n'est pas au service des élèves

Faute de moyens (de places insuffisantes en établissements spécialisés, nombre d'AESH, effectifs dans les classes d'ULIS...), l'inclusion est mise à mal. La multiplication des accompagnements mutualisés associés à la gestion du manque de moyen par le PIAL a pour

conséquence directe la perte de temps d'accompagnement pour certains élèves pour répondre à l'urgence d'accompagnement notifié mais non effectif. Le PIAL aboutit à une mise en concurrence des élèves en situation de handicap. Et il n'améliore pas le métier d'AESH. Sur le terrain, ils et elles voient leurs emplois du temps modifiables en cours d'année, tout comme le contenu de leur contrat (quotité, lieu d'exercice) par simple avenant. La « souplesse » introduite dans leur service nuit en profondeur à la cohérence et au sens du métier : rationalisation de leur temps de travail avec de multiples accompagnements souvent avec des handicaps différents, déplacements d'une école à l'autre ...

Conséquences : changement d'accompagnant.e pour certains élèves, changement d'élèves et d'école au pied levé pour les AESH et nouveau travail pour les équipes enseignantes. Sur le terrain, tout le monde est perdant !

**Pour le SNUipp-FSU67, une scolarisation réussie des élèves en situation de handicap passe par une inclusion raisonnée qui doit pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire et le professionnalisme d'enseignant.es spécialisé.es, sur des équipes pluri-professionnelles permettant une diversité des prises en charge, sur des AESH « véritablement » reconnues dans leur professionnalité, sur des postes de RASED et de « Plus de Maîtres que de classes », sur une baisse des effectifs dans les classes.**

Mélanie CHRISTOPHEL



## LOI SÉCURITÉ GLOBALE : LA FSU DEMANDE SON RETRAIT !

**D**epuis plusieurs semaines, des milliers de personnes se rassemblent dans toute la France le samedi après-midi pour demander le retrait du projet de loi. Cette proposition de loi, soi-disant écrite pour aider à mieux articuler le travail entre police et gendarmerie, entre police municipale et agents de la sécurité, porte atteinte, de fait, aux libertés fondamentales. Dans un contexte où les violences policières et les pratiques discriminatoires systémiques sont révélées au grand jour, cela ne passe pas. La partie la plus controversée de la proposition de loi porte sur l'article 24 modifiant les textes régissant la liberté de la presse et dont les modalités visent tout autant les particuliers : manifester, filmer les violences policières, informer, révéler,



commenter, critiquer. Elle prévoit l'utilisation généralisée des drones et la centralisation des caméras-piétons, qui ouvrent des perspectives de surveillance sans précédent, particulièrement menaçantes pour l'exercice des droits et libertés fondamentaux. Les pouvoirs des agents de sécurité privée seront également étendus, une forme de sous-traitance des missions de police, censées être sous le contrôle public. Aucune certitude sur la manière dont les données numériques seront utilisées. Qui les détendra, les "contrôlera", et dans quelles limites de temps ?

Virginie SOLUNTO



## « GRENELLE DE L'ÉDUCATION » : UNE MASCARADE ... LA FSU CLAQUE LA PORTE !

**A** lors que la période est très compliquée en raison notamment de la crise sanitaire, ce n'est certainement pas du côté des discussions ficelées du « Grenelle » de l'éducation qu'il faudra attendre des réponses aux problèmes de l'école.

Le Grenelle de l'Éducation, opération de communication initiée par Jean-Michel Blanquer pour préparer une « évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale », est loin de répondre aux enjeux de l'école. Pour la FSU, si « le versant revalorisation est indigent » et trop centré sur l'individualisation des carrières, « le versant métier est inquiétant ». Les ateliers composés par le ministère de personnalités - un rugbyman, une policière, un DRH d'un groupe privé, un psychiatre des armées ou encore une professeure de sciences des gestions - ignorant tout des réalités de l'école travaillent dans le cadre contraint d'une feuille de route ministérielle. Cela donne une petite idée de la méthode choisie par l'actuel locataire de la rue de Grenelle pour « poser la question de quels professeurs au XXI<sup>e</sup> siècle ? ». Ainsi on n'a trouvé autour de la table ni sociologue, ni spé-

cialiste des sciences de l'éducation ou de la formation des enseignantes et des enseignants. Philippe Meirieu n'a pas souhaité participer à l'atelier formation pointant l'absence de diversité de la recherche, celle des formateurs des INSPÉ et des mouvements complémentaires de l'école. Et du côté de la représentation syndicale ? Les possibilités d'entrer dans les salles de visioconférence ont été données au compte-goutte, indiquant ainsi clairement que les personnels des écoles n'avaient pas leur place dans ces discussions. Un Grenelle qui ne servirait finalement qu'à justifier une évolution du métier d'enseignant dans le sens voulu par le ministre et qui est lourde de menaces sur les statuts et les conditions de travail des personnels. Aussi, c'est logiquement que la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation et ses syndicats, dont le SNUipp, ont décidé de quitter les salles. Il n'était clairement plus possible de laisser croire que les personnels étaient ainsi représentés dans une telle mascarade de consultation.



Virginie SOLUNTO

## GT DIRECTION DU 7 DÉCEMBRE : ARBITRAGES MINISTÉRIELS

**U**n groupe de travail conclusif s'est déroulé le lundi 7 décembre entre le ministère et les organisations syndicales, au sujet des décharges de direction et de la revalorisation de l'ISS.

### Décharges de direction

Le ministère retient la répartition suivante des 600 ETP :

- 2 jours annuels supplémentaires pour les écoles de 1 classe, soit 1 jour de décharge toutes les 6 semaines (3500 écoles concernées)
- 2 jours annuels supplémentaires pour les écoles de 2 classes, soit 1 jour de décharge toutes les 3 semaines (5200 écoles concernées)
- 2 jours annuels supplémentaires pour les écoles de 3 classes, soit 1 jour de décharge toutes les 3 semaines (5900 écoles concernées)

- alignement des écoles élémentaires de 9 classes sur les écoles maternelles de même taille soit une demi-décharge (1550 écoles concernées)

- un quart de décharge supplémentaire pour les écoles élémentaires de 13 classes, soit 75% pour les 730 écoles concernées (contre 100% pour les écoles maternelles de même taille).

Ces évolutions concerneraient seulement 38 % des écoles et écarteraient 62 % des 44 262 écoles.

**Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une amélioration des quotités de décharge pour TOUTES les écoles qui n'ont pas de décharge complète. Le dossier ne sera pas clos avec ces arbitrages !**

### Revalorisation

Le Ministère entend l'existence des organisations syndicales pour un versement de 450 € pour toutes et tous. La décision de mensualisation ou de versement unique reste à l'arbitrage du ministre.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dire l'insuffisance de cette revalorisation. Pour lui, elle devrait être versée par majoration de la bonification indiciaire actuelle. Il a rappelé que la quotité de décharge reconnaît la charge de travail liée à la taille de l'école, mais la revalorisation doit être d'un montant égal pour toutes et tous au titre du travail incompressible et de la responsabilité qui incombent à toutes les directrices.

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'aucun-e directeur-trice

ne peut être exclu-e, y compris s'il ou elle n'occupe pas son poste le jour de la rentrée scolaire.

Il n'y a toujours aucune mesure concernant :

- l'aide administrative et au fonctionnement de l'école,
- la sécurité,
- l'allègement des tâches,
- le calendrier annuel des enquêtes avec des périodes blanches.

Le ministère annonce de nouveaux groupes de travail pour début 2021. Une mission de l'inspection générale est actuellement en cours pour vérifier l'application de la mise en œuvre de la circulaire du 25 août 2020.



François SCHILL

## Qu'est-ce qui vous a conduit à faire le récit de votre enfance ? Comment s'y prend-on pour le construire ?

Il m'a fallu de nombreuses années de maturation. Je pense au projet de L'Arabe du Futur depuis longtemps, mais c'est seulement après l'échec au box-office de mon second film Jacky au royaume des filles, que j'ai pu trouver le temps et l'énergie nécessaires pour le mener à bien. Mes livres se font un peu tout seuls, je dois bien l'admettre, il y a une grande part d'inconscient qui s'exprime lors du processus d'écriture. À moi de le mettre en forme, mais je contrôle assez peu de choses finalement. Il y a énormément d'improvisation.

## Vous vous décrivez comme un enfant puis un adolescent peu sûr de lui ; quelle a été la clé de votre émancipation ? Est-ce cette fameuse prof de dessin dont vous parlez ?

Disons que cette prof a rendu les choses possibles dans ma tête, mais le désir de faire des livres était là déjà, de manière embryonnaire. Je me suis choisi une identité, ne pouvant concilier entre l'identité « syrienne musulmane paysanne » et « française bretonne ». Cette identité choisie a été l'identité « Auteur ». J'ai eu envie de rejoindre le continent des gens qui font des livres ! Je voulais être un de ces créateurs à son bureau, tourmenté par ses livres.

## Vous avez été à l'école en Syrie puis en France : cette double expérience vous donne-t-elle un regard particulier sur l'école ?

Oui certainement, l'école syrienne était très efficace, tout le monde savait lire et écrire en quelques années, et le niveau était assez bon en sciences, le niveau de math était très élevé. Mais hélas, cette école apprenait à obéir et pas à penser. Les élèves étaient tapés avec des bâtons, il y avait une discipline militaire très dure pourvoyeuse d'injustice. On trouve sur Youtube des vidéos filmées dans les

classes en Syrie, avant la guerre, avec des élèves tabassés... L'école française était bien entendu plus douce, elle m'a montré des choses que je ne pouvais pas voir, m'a appris des choses sur le monde que ma classe sociale ne pouvait pas me permettre d'atteindre par moi-même ! L'ouverture à la création, à la littérature, à l'art, à la pensée, tout simplement. Remettre en cause les choses, douter de tout, examiner toutes les idées... Sans crainte. Essayer de penser n'était pas quelque chose qui puisse générer des menaces, c'était le but de l'éducation, je le ressentais ainsi.

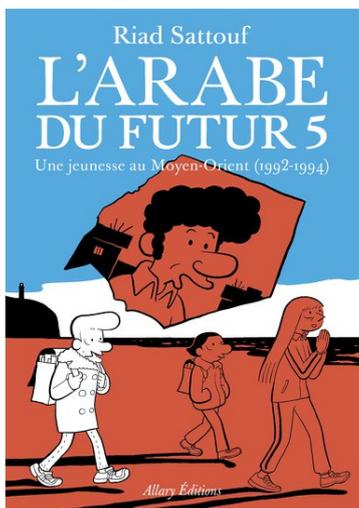
## Vous parlez volontiers de responsabilité par rapport à la liberté d'expression : quel sens ça peut avoir en termes d'éducation ?

La liberté d'expression et la liberté de penser qui existent en France, me semblent uniques et précieuses. La responsabilité dont je parle, est de simplement utiliser ces libertés, les faire fonctionner, encore et encore à chaque fois qu'elles sont menacées ou attaquées. Faire des livres, faire des œuvres, ne pas s'autocensurer, ne pas se laisser influencer par aucun courant idéologique, aucune pensée politique, aucun obscurantisme qui tenterait de contraindre ces libertés.



Photo © Marie Rouge  
Allary Editions

Propos recueillis par Virginie SOLUNTO



Ce livre raconte l'histoire vraie d'un adolescent plus du tout blond, de sa famille franco-syrienne et d'un fantôme. Riad a 14 ans, ses cheveux blonds ont disparu, et il a un physique difficile. À la fin du tome précédent, son père s'est enfui en Syrie avec son plus jeune frère, Fadi. Tandis que sa mère utilise tous les recours légaux pour récupérer son fils, Riad poursuit son exploration de cet âge pénible qu'est l'adolescence et se réfugie dans le paranormal. Il devient copain avec les exclus de sa classe, qui lui font lire Lovecraft, et rencontre Anaïck, la femme de sa vie. Grâce au dessin, il arrive à se faire – un peu – respecter. Mais il a du mal à trouver sa place, partagé entre l'envie d'être comme les autres et sa mauvaise conscience venue de Syrie, qui se rappelle à lui à travers les voix de son père et de ses cousins... Dans le premier tome (1978-1984), le petit Riad était ballotté, de sa naissance à ses six ans, entre la Libye de Kadhafi, la Bretagne de ses grands-parents et la Syrie de Hafez Al-Assad. Le deuxième tome (1984-1985) racontait sa première année d'école en Syrie. Le troisième tome (1985-1987) était celui de sa circoncision. Le quatrième tome (1987-1992) révèle le coup d'État de son père.

## ADHÉREZ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/21

Si, suite au vote de la loi de transformation de la Fonction publique, imposée par le gouvernement, il n'y a plus de CAPD pour le mouvement il ne faut pas **rester seul·e face à l'administration**. **Continuez à faire confiance au SNUipp-FSU67 !** En cas de contestation ou de recours face à l'administration (mutation et/ou promotion) seuls les PE ayant mandaté leur syndicat pourront demander un réexamen de leur situation !

Grâce au suivi, aux conseils et aux vérifications de nos représentants vous serez accompagné·e tout au long des procédures et bénéficierez de notre expertise. Votre dossier de mutation et/ou de promotion sera traité de manière optimale par l'administration !



## LA CARTE CEZAM 2021 EST À DEMI-TARIF (9€) POUR NOS ADHÉRENTS

## GRILLES DE COTISATIONS SYNDICALES DES P.E. ET PSY-ÉN-EDA

Échelon Classe Normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montant annuel	135 €	140 €	145 €	150 €	155 €	160 €	175 €	190 €	205 €	215 €
Coût réel après crédit d'impôt	45 €	47 €	49€	51 €	52 €	54 €	59 €	64 €	69 €	73 €

Échelon Hors Classe	2	3	4	5	6
Montant annuel	195 €	215 €	225 €	240 €	255 €
Coût réel après crédit d'impôt	66 €	73 €	76 €	81 €	86 €

Temps partiel : au prorata du temps de service (50% du montant pour une personne travaillant à 50%...)

Échelon Classe Ex.	1	2	3	4	1 <sup>er</sup> chevron	2 <sup>ème</sup> chevron
Montant annuel	225 €	235 €	255 €	275 €	295 €	305 €
Coût réel après crédit d'impôt	76 €	79 €	86 €	93 €	100 €	103 €

## CAS PARTICULIERS

Situation	Retraité·e·s	Étudiant·e·s (M1/M2 Étú)	Fonctionnaires Stagiaires	AESH	Disponibilité ou Congé parental
Montant annuel	105 €	40 €	50 €	40 €	60 €
Coût réel après crédit d'impôt	35 €	13 €	17 €	13 €	20 €

## OÙ VA MA COTISATION ?

88 € sont reversés à la trésorerie nationale du SNUipp-FSU pour financer, entre autres, les publications « POUR » et « Fenêtres sur Cours » que vous recevrez. Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation, stage syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire". Une partie de la cotisation alimente la caisse de grève réservée aux adhérents.

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.

**IMPORTANT** : Avec le **crédit d'impôt**, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un **remboursement** équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

## À PROPOS DE MOI

M, Mme : ..... Nom de jeune fille :  
.....  
Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Adresse : ..... Code postal : .....  
..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....  
Établissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement : .....  
.....  
Échelon : ..... Fonction (Direction, adjoint.e, EMF, fonctionnaire stagiaire... ) : .....

J'adhère au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp-FSU et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

- Je préfère recevoir les publications nationales en versions numériques  
 Je souhaite recevoir l'Unitaire en version numérique uniquement  
 Je souhaite recevoir la carte CEZAM 2021 à ½ tarif (Rajouter 9 euros au montant de la cotisation)

## RÈGLEMENT

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- Le paiement en totalité en un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 67  
 Le paiement fractionné en ..... chèques : en indiquant la date d'encaissement au dos  
 Par prélèvement reconductible en début de mois (entre octobre et juillet selon votre date d'adhésion) : compléter le mandat SEPA CORE ci-dessous

Date et signature : .....

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Paiement : récurrent**

**Référence Unique Mandat (réservé au créancier) : SNUipp-FSU 67**

Compléter tous les champs (\*) du mandat, [joindre un RIB ou RICE](#), et adresser l'ensemble au SNUipp-FSU 67

### Débiteur

Nom et prénom (\*) : .....  
Votre Adresse (\*) : .....  
Code postal (\*) : ..... Ville (\*) : .....  
Pays (\*) : .....  
IBAN (\*) BIC (\*) : .....  
Le (\*) : ...../...../..... à .....

### Identifiant Créancier SEPA :

**FR 02 ZZZ 440 063**  
Nom : **SNUipp-FSU67**  
Adresse : 4 rue de  
Lausanne  
Code postal : 67000  
Ville : STRASBOURG  
Pays : FRANCE

Signature (\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.